



Délibération n° 42 / 2022

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-deux, le treize Décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Martin ARCAÏ, Mme Sylvia BOSH, Mme Michelle CASSAR, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINÇON, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. M. Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Gérard SABLOS (pouvoir à M. Mikaël GIL).

Absents non excusés : Mme Aurélie BINOT, M. Youness OUSSIN, Mme Audrey PARRA, M. Boubeker TALBI, M. Philippe PROVOST.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Travaux - Demande de subventions pour la création d'une salle multimodale

Madame Michelle CASSAR, maire de Pignan, expose au conseil municipal :

Dans le cadre de la programmation des travaux d'investissement 2023, il convient de solliciter les plus larges aides possibles sur des opérations d'investissement structurantes tel que l'est la création d'une salle multimodale au sein du quartier Saint Estève.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 5 850 000 € HT réparti de la façon suivante :

TRAVAUX	4 500 000,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE	472 500,00 €
BUREAU DE CONTRÔLE	45 000,00 €
SPS	22 500,00 €
ASSURANCES	90 000,00 €
ETUDE DE SOL	30 000,00 €
CONCESSIONNAIRES	15 000,00 €
ALEAS	450 000,00 €
REVISION DE PRIX	225 000,00 €
TOTAL HT OPERATION	5 850 000,00 €

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 42/2022

Objet : Travaux - Demande de subventions pour la création d'une salle multimodale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette demande de subventions selon le plan de financement suivant :

Dépense subventionnable	5 850 000,00 €	% aide publique
Montpellier Méditerranée Métropole	1 170 000,00 €	20%
Conseil Départemental	1 170 000,00 €	20%
Conseil Régional	1 170 000,00 €	20%
Etat	1 170 000,00 €	20%
Autofinancement commune	1 170 000,00 €	20%
TOTAL	5 850 000,00 €	100%

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 24 (dont 3 pouvoirs)
Votes : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 1^{er} décembre 2022
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN